



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accueil des personnes atteintes d'un handicap

Question écrite n° 15057

Texte de la question

Mme Sarah El Haïry interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation de personnes atteintes par un handicap mental, et qui risquent aujourd'hui de devoir quitter le foyer dans lequel elles sont depuis parfois plus de 46 ans, pour une maison de retraite non adaptée à leurs pathologies. Il a en effet été porté à son attention la situation d'un établissement vendéen hébergeant 7 adultes dépendants depuis les années 1970. L'objectif de cet établissement était que ces adultes puissent y rester toute leur vie, afin qu'ils soient dans un environnement familial, où des soins adaptés pouvaient leur être apportés, et qu'ils puissent ainsi avoir une vie la plus agréable possible, compte tenu de leurs handicaps et sans être une charge trop lourde pour leurs familles. Or une personne de la famille d'une des personnes hébergées dans cet établissement l'a alertée sur la décision du conseil général de Vendée de ne pas poursuivre ce projet jusqu'au bout, et d'envoyer les personnes dans des maisons de retraite. Ces établissements ne sont malheureusement pas adaptés aux pathologies des personnes concernées, et le personnel n'est pas formé à s'en occuper. C'est pourquoi elle l'interroge sur les réponses que le Gouvernement souhaite apporter sur ces situations, et sur les mesures qu'il compte mettre en œuvre afin d'assurer aux personnes atteintes d'un handicap un environnement adapté à leurs besoins et pathologies.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah El Haïry](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15057

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11317

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)